

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 125

Quorum exigé : 63

Membres présents : 68

Pouvoirs : 20

Membres votants : 88

Date de la convocation : 21/06/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-sept juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur PETIT Eric, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur DIEULLE François, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUVAL Yves, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur

MADÉLON Jean-Louis, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame DRAPPIER Michèle, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame HESSE Francine pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur LESEUR Michel pouvoir à Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Monsieur MADÉLAINE Pascal pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 137/2019 : Décision modificative N°1 – Budget Principal de l'IBTN

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger l'assemblée à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés. Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives. Les documents qui les décrivent ne comprennent que les chapitres et les articles modifiés ainsi que les annexes impactées par la décision.

Une décision modificative est proposée sur le budget principal de l'Intercom, notamment pour prendre en compte les notifications de dotations et fiscalités dont les éléments sont parvenus trop tardivement pour pouvoir être ajustés au budget primitif et qui s'avèrent inférieures de 0,5% à la prévision sincère à 99,5 % :

	Notification inscriptions budgétaires		
Fiscalité	15 588 221	15 734 083	-145 862
CVAE	2 739 467	2 657 000	82 467
IFER	208 113	210 000	-1 887
TASCOM	635 107	613 000	22 107
Alloc compensation	474 234	430 000	44 234
FPIC	629 082	700 000	-70 918
TEOM	5 693 108	5 654 028	39 080
DGFInterco	1 193 234	1 245 024	-51790
DGF compensation	1 849 738	1 846 000	3738
		Différence	-78 831

Cette réduction de recettes est compensée par une diminution du virement vers la section d'investissement (autofinancement).

Il est également prévu dans cette délibération, de tenir compte de la nouvelle convention signée avec Eure Numérique pour le THD et diminuant la participation 2019.

Afin d'équilibrer les différents mouvements en investissement, l'emprunt est diminué de 500 000 €.

Enfin, Des échanges techniques entre la trésorerie et nos services conduisent à corriger des écritures négatives liées à des rattachements 2018 pour le Transport scolaire (budget principal) il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement :

Recettes C/7472 et dépenses C/6718 pour une somme de 852 704 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du budget primitif adopté le 28 mars 2019,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2018 précédemment adoptés

Sur proposition du bureau du 13 juin 2019,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ **ADOpte** la décision modificative N°1 présentée comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	78 831.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	78 831.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	852 704.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	852 704.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	145 862.00 €	0.00 €
R-73112-01 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82 467.00 €
R-73113-01 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 107.00 €
R-73114-01 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0.00 €	0.00 €	1 887.00 €	0.00 €
R-73223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	70 918.00 €	0.00 €
R-7331-01 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 080.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	218 667.00 €	143 654.00 €
R-74124-01 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	51 790.00 €	0.00 €
R-74126-01 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 738.00 €
R-7472-01 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	852 704.00 €
R-74835-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 234.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	51 790.00 €	900 676.00 €
Total FONCTIONNEMENT	78 831.00 €	852 704.00 €	270 457.00 €	1 044 330.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	78 831.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	78 831.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €
D-2041413-020 : Communes du GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national	578 831.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	578 831.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	578 831.00 €	0.00 €	578 831.00 €	0.00 €
Total Général		195 042.00 €		195 042.00 €

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	20	88	0	88	0	88

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.